

PROUVE
RAPPORTE N° 05/5-40
au Conseil Municipal

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
A DOMENJOD**

**RESILIATION DU MARCHE DE TRAVAUX (LOT 7) PASSE AVEC SOGEPRE
AUTORISATION DE LANCER UN NOUVEL APPEL D'OFFRES**

Par Délibération n° 04/4-08 du 20 août 2004, vous avez attribué à SOGEPRE le Lot 7 - Peinture de l'opération de construction d'une aire couverte d'activités sportives à Domenjod, pour un montant de 14 357,00 € HT.

L'entreprise titulaire du Lot 7 ne réalise pas les prestations prévues dans son marché malgré les demandes notifiées sur les PV de chantier ; elle n'est pas représentée en rendez-vous de chantier et ne peut plus être contactée.

Deux lettres de mise en demeure lui ont été notifiées les 19 et 31 mai 2005, dans lesquelles il lui était demandé d'exécuter certaines prestations de son marché avant le 10 juin. Celles-ci sont restées sans effet.

Demande d'autorisation

Au vu de la carence manifeste de l'entreprise, je vous demande de m'autoriser :

- 1° à résilier le marché passé avec l'entreprise SOGEPRE ;
- 2° à lancer un nouvel appel d'offres pour le Lot 7 - Peinture.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


René Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 05/5-40
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
A DOMENJOD**

**RESILIATION DU MARCHE DE TRAVAUX (LOT 7) PASSE AVEC SOGEPRE
AUTORISATION DE LANCER UN NOUVEL APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-40 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Vu l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**


ARTICLE 1

Autorise le Député-Maire à résilier le marché passé avec SOGEPRE pour le Lot 7 - Peinture de l'opération de construction d'une aire couverte d'activités sportives à Domenjod.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à lancer un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **1 JUL. 2005**

 **DEPUTE-MAIRE**
René-Paul
René-Paul VICTORIA